



**MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS**

*Le Ministre*

**COMPTE RENDU DE LA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Vendredi 07 mars 2025*

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 07 mars 2025 à la cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la trente-quatrième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de sept (07) textes.*

**I. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur deux (02) points, à savoir :

**1. Du programme d'actions de l'Inspection Générale des Finances pour 2025**

Dans le cadre de la reprise des missions de contrôle de l'Inspection Générale des Finances (IGF) interrompues depuis le mois de mai 2024 et du lancement du programme de ses actions pour l'année 2025, le Président de la République a rappelé qu'il avait instruit son Directeur de Cabinet d'organiser une réunion avec toutes les parties prenantes le mardi 04 mars 2025 au Palais de la Nation.

Les concernés étaient essentiellement les Présidents des Conseils d'Administration, les Directeurs Généraux et les Directeurs Généraux Adjointes des Entreprises du Portefeuille et des Etablissements publics.



Le but principal de la rencontre était de les sensibiliser sur la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes, la bonne gouvernance financière et d'assurer un meilleur suivi des politiques publiques en matière de gestion des finances publiques.

A cette occasion, l'Inspecteur Général des Finances-Chef de Service a été instruit de privilégier les missions d'encadrement et de surveillance en vue de contribuer efficacement à l'amélioration dans la mobilisation des recettes et promouvoir l'implémentation de la bonne gouvernance dans les Entreprises du Portefeuille, les Etablissements Publics, les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées.

Ainsi suivant son instruction, l'Inspection Générale des Finances (IGF) devra se focaliser principalement sur les quatre (04) axes suivants :

- *Les acquisitions immobilières ;*
- *Le paiement des avantages dus aux mandataires publics ;*
- *Le respect des règles de passation des marchés publics ;*
- *L'exécution des marchés publics par les prestataires en ordre avec le fisc, c'est-à-dire ceux qui auront présenté leur quitus fiscal, tout en s'assurant du service fait dans le cadre des marchés publics.*

Par ailleurs, le Président de la République a précisé qu'une attention sera aussi accordée au contrôle des effectifs, en vue d'améliorer la maîtrise de l'enveloppe salariale à charge du Trésor Public. A cet effet, l'Inspection Générale des Finances (IGF) pourra faire les états des lieux des engagements effectués, surtout pendant ces trois derniers mois, par rapport à l'organigramme de chaque Entreprise du Portefeuille ou Etablissement Public.

Pour ce qui est des Entreprises d'économie mixte, l'Inspection Générale des Finances (IGF) devra demander les rapports des Commissaires aux comptes, aux fins des vérifications devant garantir la participation de l'Etat.

De ce qui précède, le Président de la République a engagé la Première Ministre, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ainsi que les Ministères concernés exerçant la tutelle sur les Entreprises et Etablissements publics d'accompagner l'Inspection Générale



des Finances (IGF) dans le cadre de ses missions et de continuer à sensibiliser les Gouverneurs de province, les responsables des Entités Territoriales Décentralisées ainsi que les mandataires publics au professionnalisme et à la responsabilité, pour l'atteinte des objectifs poursuivis, notamment la bonne gouvernance qui implique la redevabilité et l'amélioration de la mobilisation des recettes.

Enfin, il a attiré l'attention de l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur le fait que cet exercice ne devrait pas être un point bloquant le fonctionnement normal des Entreprises, les Etablissements Publiques ainsi que les Entités Territoriales Décentralisées.

## 2. De la vaccination et l'éradication de la poliomyélite

Depuis son accession à la magistrature suprême, le Président de la République a placé la Couverture Santé Universelle au cœur de ses priorités. Grâce à nos engagements, d'importants financements ont été mobilisés chaque année notamment pour l'achat de vaccins essentiels, le cofinancement de nouveaux vaccins et le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et des infrastructures sanitaires.

Malgré ces avancées, notre système de vaccination reste fragilisé par des défis structurels et contextuels, comme le manque d'infrastructures, les conflits et la désinformation. Ce qui fait que les taux de vaccination de notre pays demeurent encore faibles par rapport à l'objectif de 90% de couverture vaccinale fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le Président de la République a insisté sur le fait que la vaccination est un droit fondamental et une responsabilité collective. Chaque enfant Congolais mérite un avenir sans poliomyélite, sans rougeole, sans maladies évitables et que notre engagement aujourd'hui devrait déterminer la santé des générations futures.

Dès lors, il a engagé le Gouvernement, au travers de chaque Ministre concerné de :

- *libérer les financements nécessaires pour assurer la disponibilité continue des vaccins ;*
- *suivre chaque trimestre, les performances de la couverture vaccinale ;*
- *renforcer le Plan d'urgence pour la relance de la vaccination (Plan Mashako) ;*



- *accélérer l'introduction du vaccin contre le cancer du col de l'utérus ;*
- *créer un cadre provincial efficace pour la couverture santé universelle.*

Un rapport sur l'exécution de cette instruction est attendu tous les trois mois.

### **Intervention de la Première Ministre :**

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la réunion extraordinaire entre les membres du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) et Ambassadeurs ainsi que les membres de l'équipe gouvernementale concernés, à la suite des rencontres qu'elle a eues avec Madame Bintou Keita, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et Monsieur Bruno Lemarquis, son adjoint et Coordonnateur des opérations humanitaires.

Le but ultime était celui de se pencher sur les problématiques de mobilisation de financements additionnels au regard des enjeux de l'Est de la République, de la crise sécuritaire et humanitaire ainsi que des ajustements nécessaires quant à ce.

Cette réunion extraordinaire tenue le 04 mars 2025 a permis d'évoquer les questions liées à la politique d'accès aux territoires sous occupation pour la continuité ou non des programmes de développement en cours d'exécution ; la mise en place des mécanismes de dialogue sur les questions naissantes, notamment celle de réduction de l'aide au développement, avec la suspension des programmes financés par l'USAID ; la réorientation active de l'approche Nexus pour des solutions durables ; la libre circulation des acteurs humanitaires et de développement en vue de la mise en place des couloirs humanitaires.

Les Vice-Premiers Ministres, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, celui du Plan et Coordination de l'Aide au Développement, le Ministre des Finances, la Ministre des Droits Humains ainsi que la Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale ont fait partie de l'équipe du Gouvernement présente à ces assises.

A chaque point soulevé, des pistes de solutions ont été évoquées.



Sur un autre chapitre, la Première Ministre a évoqué la nécessité d'accélérer les travaux du Programme de Développement Local (PDL-145) en vue de promouvoir l'émergence des économies des Territoires et d'améliorer les conditions de vie de nos populations conformément à la vision du Président de la République.

La finalisation des travaux de la première phase devrait s'accompagner de la réactualisation des études pour la deuxième phase qui concerne les routes de desserte agricole.

A cet effet, des instructions claires ont été données au Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, aux Ministres d'Etat, Ministre du Budget et à celui des Infrastructures et Travaux Publics, ainsi qu'au Ministre des Finances qui sont en interaction avec les trois Agences d'exécution.

## **II. POINTS D'INFORMATION**

### **II.1. Etat et administration du territoire**

Prenant la parole, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par principalement par la satisfaction de l'opinion Congolaise suite à la poursuite des condamnations internationales contre le Rwanda dans son agression de notre pays, particulièrement, l'Allemagne, le Canada et les Clubs de football Européens qui menacent de rompre leur partenariat.

Sur un autre volet, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a informé le Conseil de son instruction permettant aux autorités provinciales du Sud-Kivu de procéder à l'installation des Institutions de la province dans la ville d'Uvira.

Il a également évoqué ses échanges avec le Secrétaire Général de CENCO, suite aux conséquences à tirer du Communiqué concernant la stigmatisation de swahiliphones, le danger qu'il y a à émettre un message de cette portée en ce moment où la République vit une guerre d'agression rwandaise.



Dans le même ordre d'idée, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a dit avoir reçu le Secrétaire Permanent du Parti PPRD en vue de clarifier les actions clandestines que mènerait son Parti tel qu'il avait été soutenu par un de leur membre lors d'une réunion qu'ils ont tenue récemment et ayant fait l'objet de diffusion dans les réseaux sociaux. Par conséquent, il a rappelé aux responsables de ce parti politique le respect strict des Lois en vigueur dans notre Pays.

Abordant le chapitre de criminalité urbaine, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a soutenu que l'opération Ndobu récolte des résultats encourageants à travers le pays. A Kinshasa, cette opération s'est poursuivie la semaine passée où les bouclages ont permis d'appréhender près de 205 suspects dans les nuits du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2025 et 507 autres suspects dans celle du 03 au 04 mars 2025.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

## **II.2. Situation sécuritaire**

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation des opérations militaires dans les zones affectées par l'agression rwandaise et les affrontements armés.

Sur le front Nord, il a indiqué que les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) maintiennent leurs positions face aux multiples tentatives des agresseurs rwandais visant à occuper Lubero Centre, Butembo et Beni.

Sur le front Sud, malgré les renforts reçus en hommes et en matériels, la coalition RDF/M23 n'a pas réussi à conquérir de nouvelles positions face aux FARDC qui sont déterminées à les contenir dans les territoires de Walikale et Masisi. Cependant, ces criminels RDF/M23 poursuivent leurs actes de violence et des tueries des populations civiles et des présumés militaires. C'est le cas de l'assassinat organisé des blessés militaires et autres civils admis dans les hôpitaux Heal Africa et CBCA de Goma.

Dans le Sud-Kivu, les FARDC maintiennent leurs positions dans le territoire d'Uvira.



En Ituri, les FARDC ont récupéré Nyamamba et les trois villages occupés dans le territoire de Djugu par le groupe armé Zaïre.

Dans l'espace Grand-Katanga, l'opération Usalama contre les Bakata-Katanga se poursuit sans relâche, avec le renforcement des dispositifs de contrôle pour contrer les infiltrations ennemies.

Dans la partie Ouest du pays, les FARDC ont lancé les opérations de destruction de bases et poches de résistance des insurgés Mobondo. Il a été noté la neutralisation de plusieurs d'entre eux et la récupération des armes.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

### II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Avant de présenter la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale s'est appesanti sur la situation sanitaire des provinces qui sont victimes de l'agression rwandaise.

#### Au Nord-Kivu :

- *du 1er et 02 mars 2025, la Division Provinciale de la Santé a signalé l'enlèvement des malades, des blessés de guerre assimilés aux militaires FARDC et leurs gardes malades par les criminels RDF/M23 dans deux établissements de soins, à savoir :*
  - *Hôpital Heal Africa : où 15 personnes ont été enlevées ;*
  - *Centre Hospitalier Bethesda Ndosho : 116 personnes dont 46 blessés et 70 gardes malades ont été enlevés pour une destination inconnue.*

*A ce jour, aucune information n'est donnée concernant la destination de ces malades et leurs accompagnants ni les motifs de leurs enlèvements ;*

- *du 26 février au 03 mars 2025, 28 nouvelles admissions des blessés avec plaies balistiques ont été enregistrées dans les formations sanitaires de Goma ramenant le cumul à 5.515 blessés et un nouveau décès intra-hospitalier a été enregistré portant le total des décès intra-hospitaliers à 1.573 ;*
- *Au cours de cette semaine, 137 cas suspects de Mpox dont 33 cas confirmés ont été enregistrés. Du début de l'année 2025 jusqu'à la huitième semaine épidémiologique, le cumul est de 6.545 cas suspects dont 1.583 cas confirmés et 5 décès.*



## Au Sud-Kivu :

- du 28 février au 03 mars 2025, 13 nouvelles admissions des blessés avec plaies balistiques ont été enregistrées dont 2 cas graves à l'Hôpital provincial de Bukavu et 10 blessés à l'Hôpital de Kaniola portant le cumul à 1.143 blessés et aucun nouveau décès intra-hospitalier n'a été enregistré.

Revenant sur la situation épidémiologique du pays, il a été indiqué :

- concernant le Mpox, la tendance à la huitième semaine épidémiologique, comparée à la semaine précédente, a été marquée par une augmentation de cas suspects passant de 1.463 à 1.918. De 2024 jusqu'à la huitième semaine 2025, le cumul est de 81.497 cas suspects dont 15.460 cas confirmés et 1.593 décès, soit une létalité de 1,95% ;
- quant aux maladies fébriles avec suspicion d'une intoxication d'origine non encore déterminée, la zone de santé de Basankusu (Equateur) a enregistré, du 28 février au 02 mars 2025, un total de 165 nouveaux cas dont 2 décès ramenant le cumul à 1.523 cas notifiés avec 56 décès, soit une létalité de 3,7% ;
- au sujet du choléra, la tendance à la huitième semaine (par rapport à la semaine précédente) a été marquée par une augmentation du nombre des nouveaux cas de choléra de 1.094 à 1.378 cas suspects, avec une létalité de 2,3 %. Cette tendance à la hausse est observée dans cinq provinces : Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lualaba, Nord et Sud-Kivu.

Parlant du Sud-Kivu, précisément d'Uvira, 39 patients ont été enregistrés au cours de 72 dernières heures le lundi 03 mars 2025 dont 2 décès (1 décès au CTC et 1 décès communautaire non investigué à cause de la difficulté d'accès au camps).

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a terminé son intervention en évoquant les conclusions du quatrième Forum national sur la vaccination, la nutrition et l'éradication de la poliomyélite qui s'est tenu du 05 au 06 mars 2025 à Kinshasa sous le thème stratégique : « immunisation, nutrition et lutte contre le cancer du col de l'utérus ».

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

## II.4. Résultats de la troisième Enquête démographique et de santé

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement a présenté au Conseil les résultats de la troisième Enquête démographique et de santé en République Démocratique du Congo (EDS-RDC III).





En effet, des données ont été collectées en 2023-2024, par sondage, sur les caractéristiques socio-démographiques, les pratiques d'allaitement, l'état nutritionnel des femmes et des enfants de moins de cinq ans, la mortalité infantile, la mortalité adulte et la santé de la mère et du nouveau-né.

Au cours de cette enquête, 27 573 femmes de 15-49 ans dans tous les ménages sélectionnés et 12 681 hommes de 15-59 ans ont été interviewés avec succès, soit un taux de réponse de 99%.

Elle révèle qu'un ménage Congolais compte en moyenne 5,3 personnes. Les enfants de moins de 15 ans représentent 49% de la population des ménages. De plus, 22% de la population ont accès à l'électricité. Parmi les femmes et hommes de 15-49 ans, 15 % des femmes et 4% des hommes n'ont aucun niveau d'instruction.

En ce qui concerne la fécondité, l'indice synthétique de fécondité est de 5,5 enfants par femme. 1% de femmes de 15-49 ans en union et 24% de femmes non en union et sexuellement actives utilisent des méthodes modernes de planification familiale.

Au sujet de la santé des mères et nouveau-nés, 85% de femmes de 15-49 ans ont reçu des soins prénatals d'un prestataire qualifié. Pour 83 % de naissances vivantes, l'accouchement s'est déroulé dans un établissement de santé.

Quant au pouvoir d'action de la femme, 70 % des femmes en union ont travaillé au cours des 12 derniers mois. 28% des femmes en union qui gagnent de l'argent décident comment utiliser l'argent gagné.

Le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement veillera à ce que ces données soient utilisées dans le processus d'élaboration et d'évaluation des programmes et projets de développement dans notre pays. Le rapport de l'EDS-RDC III est disponible sur son site [www.plan.gouv.cd](http://www.plan.gouv.cd).

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

## II.5. Situation des réfugiés Congolais au Burundi et en Ouganda

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie a présenté au Conseil la situation des réfugiés au Burundi et en Ouganda à la suite de l'agression rwandaise de notre pays. en vue d'une intervention urgente.



Il en ressort que nos Ambassades à Bujumbura et à Kampala ont identifié 76.912 compatriotes réfugiés vivant dans des conditions de précarité : *logement insalubre et manque d'abris adaptés ; accès limité à la nourriture, à l'eau potable et aux soins médicaux ; absence de suivi éducatif pour les écoliers et besoin de documents consulaires pour certains déplacés.*

Face à cette urgence humanitaire, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie a informé les membres du Gouvernement des actions ont été déjà entreprises et celles qui doivent l'être en vue d'aller au secours de ces compatriotes.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

### **III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 33<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 28 février 2025.

### **IV. EXAMEN ET ADOPTION DE SEPT (07) TEXTES**

#### **IV.1. Projet de Décret**

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet de Décret portant fixation des sièges ordinaires des Cours Administratifs d'Appel.

Il a précisé que le présent texte vient combler un vide réglementaire et rendre effective l'installation des juridictions d'appel de l'ordre administratif sur toute l'étendue du territoire national.

Car, huit ans après la promulgation de la Loi organique n°16/027 du 15 octobre 2016 portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif, son absence a rendu plus qu'obsolètes et inefficaces l'organisation et le fonctionnement de notre système judiciaire en général, mais aussi et surtout ceux des juridictions de l'ordre administratif sur toute l'étendue au niveau des provinces.

D'où, la nécessité de les redynamiser en le dotant d'un cadre juridique conforme au nouvel ordre juridictionnel, constitutionnel et légal.

Après débats et délibérations, ce texte a été adopté.



## IV.2. Projets d'Ordonnance-Loi de ratification

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil quatre projets d'Ordonnance-Loi pour examen et approbation. Il s'agit respectivement de :

- *Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt N°PZ1-EBZ-001/2100150044696 du 16 octobre 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds Africain de Développement (FAD), au titre du Programme Régional d'Appui au Développement des Infrastructures et de Valorisation des Ressources en Eau Transfrontalières entre la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo, « PREDIRE » pour un montant de 12,5 millions d'unités de comptes ;*
- *Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt N° 16153P du 05 octobre 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds de l'OPEPE pour le Développement des Infrastructures et de Valorisation des Ressources en Eau Transfrontalières entre la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo, PREDIRE pour un montant de 30 millions de dollars américains ;*
- *Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de la Convention de prêt syndiqué entre la République Démocratique du Congo et les Banques Commerciales en République Démocratique du Congo, pour paiement des MAG ;*
- *Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la ratification de la prise de participation de l'Etat dans la Société Air Congo, laquelle prévoit que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo participe à hauteur de 51% et Ethiopian Airlines Group à hauteur de 49%.*

Après débats et délibérations, ces textes ont été adoptés.

## IV.3. Projet d'Ordonnance

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le projet d'Ordonnance modifiant l'Ordonnance N° 20/015 du 26 mars 2020 portant approbation de la Convention de crédit conclue en date du 22 décembre 2023 entre la République Démocratique du Congo et China Construction Bank Corporation Beijing Branch (CCBC) au titre de financement du projet de réhabilitation et de modernisation des groupes G23, G24 et G26 d'Inga II.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce texte.



#### IV.4. Projet de Décret

La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine a soumis au Conseil, pour examen et délibération, le projet Décret portant statut de l'artiste et des professionnels de la culture en République Démocratique du Congo.

Elle a expliqué qu'il y a nécessité d'assurer à ces créateurs et acteurs, des conditions et un environnement de travail conséquents, des facilités diverses, à même de les hisser au niveau des vrais acteurs de développement, avec des droits et des devoirs. Ce statut vise donc à les inciter vers leur professionnalisation effective, leur insertion progressive dans le secteur classique du travail et leur intégration dans la sphère socioéconomique du pays.

Ce statut vise aussi à créer un environnement à même de leur assurer une autonomie financière, une protection sociale, une formation continue, tout en les incitant à œuvrer dans une dynamique associative et formelle mais aussi à leur imposer des obligations fiscales grâce auxquelles le secteur culturel pourra contribuer davantage au Budget de l'Etat.

Après débats et délibérations, ce texte a été adopté.

Avant de clôturer le Conseil des Ministres de ce jour, le Président de la République a tenu à redire qu'il travaille nuit et jour à sortir très rapidement nos populations de l'occupation rwandaise. Il leur a aussi exprimé des mots de solidarité.

Commencée à 15h43', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h23'.

**Patrick MUYAYA KATEMBWE**  
**Ministre de la Communication et Médias**  
*Porte-parole du Gouvernement*

